

Mairie de SAINT JEAN DE MAURIENNE  
 ASSAINISSEMENT  
 2 Place de l'Hôtel de Ville  
 73300 ST JEAN DE MAURIENNE



Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 4 pages.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), L'AC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Identifiés par le symbole K.  
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	SLA23-17997	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT de SAVOIE
<b>Identification échantillon :</b>	SLA23-10-3636-1		
<b>Doc Adm Client :</b>	ARS73		
<b>UGE :</b>	0124 - SAINT JEAN DE MAURIENNE		
<b>Nom de l'exploitant :</b>	Mairie de SAINT JEAN DE MAURIENNE		
<b>Nom de l'installation :</b>	ST JEAN DE MAURIENNE CHEF-LEU	<b>Type :</b>	UDI
<b>PSV :</b>	0000007618	<b>Code :</b>	000658
<b>Local de surveillance :</b>	FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (BONRIEUX)		
<b>Localisation exacte :</b>	Foyer évier cuisine		
<b>Département commune :</b>	73 / SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE		
<b>Nature :</b>	Eau de distribution		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Moif du prélèvement :</b>	CS	<b>Type de visite :</b>	D1
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 23/10/2023 à 12h36	<b>Receptionné le :</b>	23/10/2023 à 15h59
	Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie labo - B. Luquet		
	Prélèvement accrédité Coffrac selon FDT 90-520		
	et NF EN ISO 19458		
	Flacotrillage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, au non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (Incertitudes analysées par le laboratoire et communiquées sur demande).  
 Ce rapport annuel et complet tout rapport peut être précédemment.  
 Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 23/10/2023 à 17h05

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Unités de qualité	Références de qualité
<b>Observations sur le terrain</b>						
Démontage du brossage	Oui	-	Observation			
Désinfection du point de prélèvement	Flamme	-	Observation			
Prélèvement au jet	Non	-	Observation			

Technolac - 23 allée du lac d'aiguebelette - BP 50251 - 73374 La Bourges-du-Lac  
 Tél. : 04 79 25 57 25 - Fax : 04 79 25 30 39 - www.savoielabo.fr  
 SAS au capital de 750 000 € - R.C.S Chambery 390 319 192 - SIRET 390 319 20014  
 APE 7120B - N° TVA Intracommunautaire FR 63 390 319 192

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Unités de qualité	Références de qualité
<b>Mesures sur le terrain</b>						
Type de robinet	Mélangeur	-	Observation			
Asperg (in situ)	Acceptable		Spectrophotométrie	NF EN ISO 7895-2		
Chlore libre (in situ)	<0,05	mg/l Cl2	à la DPD	NF EN ISO 7895-2		
Chlore total (in situ)	<0,05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7895-2		
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable		Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 (Méth. A)		
Odeur de veau (in situ)	Acceptable		Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 (Méth. C)		
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	16,6	°C	Méthode à la sonde	Méth. Interne PVT-MDC-008		25#
<b>Analyses microbiologiques</b>						
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9309-1 (2000)		0#
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7889-2		0#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9309-1 (2000)		0#
Microorganismes aérobies à 22°C	1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6122		0#
Microorganismes aérobie à 36°C	32	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6122		0#
Spores d'Anaérobies Sulfo-Reducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0#
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>						
Coloration	< 5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 (Méth. C)		15
Sauveur	Acceptable		Analyse organoleptique	NF EN 1622 (Méth. C)		1
<b>Analyses physicochimiques de base</b>						
Conductivité électrique (compte à 25°C par compensation)	234	µS/cm	Conductivimétrie	NF EN 27888		200 1100#
pH	8,1	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6,5 9#
Température de mesure du pH	19,9	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523		2#
Turbidité	< 0,2	NFU	Néphélobimétrie	NF EN ISO 7027-1		2#
<b>Formes de l'azote</b>						
Ammonium	< 0,03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		0,10#
Nitrites	< 0,03	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		0,5#
<b>Métaux</b>						
Argent	< 0,5	µg/l Ag	ICPMS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2		10#
Calcium total	< 0,1	µg/l Ca	ICPMS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2		5#
Chrome total	< 0,5	µg/l Cr	ICPMS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2		50#
Fer total	< 10	µg/l Fe	ICPMS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2		200#
Ploomb total	< 0,2	µg/l Pb	ICPMS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2		10#
<b>COV : composés organiques volatils</b>						

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Unités de mesure	Références de norme
<b>Solvants organohalogénés</b>						
Chlorure de vinyle monomère						
<b>HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques</b>						
<b>HAP</b>						
Acénaphtène (*)	< 0.001	µg/l	HS-TRAP/PCMS	Mein norme PC-MO-020	0.5	#
Anthracène (*)	< 0.001	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
Benzo (a) anthracène (*)	< 0.001	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
Benzo (a) pyrene (*)	< 0.0001	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778	0.010	
Benzo (b) fluoranthène (*)	< 0.0005	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
Benzo (ghi) perylene (*)	< 0.0005	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
Benzo (k) fluoranthène (*)	< 0.001	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
Chrysené (*)	< 0.00001	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
Dibenz (a,h) anthracène (*)	< 0.001	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
Fluoranthène (*)	< 0.001	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
Fluorène (*)	< 0.0005	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
Indeno (1,2,3-cd) pyrene (*)	0.002	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
Naphtalène (*)	0.001	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
Phénanthrène (*)	< 0.001	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
Pyrene (*)	< 0.0005	µg/l	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778	0.10	
Somme des 4 HAP quantifiés (*)	0.000098	ng/kg pof	HF.LC/UV FLD après ext. SPE	Méthode interne M.E1778		
<b>Composés divers</b>						
<b>Divers</b>						
Acrylamide (*)	< 0.1	µg/l	HF.LC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M.E1710	0.10	
Epoxyhydrène	< 0.10	µg/l	HS-TRAP/PCMS	Mein norme PC-MO-027	0.10	#

Les critères de spécifications (limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.  
 Eau conforme aux limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.  
 Eau conforme aux références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.  
 La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

François GENET  
 Responsable Laboratoire

